

PROJET

RÈGLEMENT N° 2646

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 2223 afin d'établir des dispositions particulières applicables à la zone H-01-54 pour l'usage « Maison pour personnes retraitées autonomes (1543) » et visant l'immeuble du 3215, boulevard des Érables »

(adopté le _____)

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le _____ 2025,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le _____ et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2223 DE LA VILLE DE SOREL-TRACY

1. Le Règlement de lotissement n° 2223 est modifié en ajoutant, à la suite de l'article 45.0.2, l'article suivant :

« 45.0.3 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE H-01-54 »

La superficie minimale d'un terrain où s'exerce un usage « Maison pour personnes retraitées autonomes (1543) » est fixée à 40 m² / logement ou chambre. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Péloquin, maire

René Chevalier, greffier